

## Rapport du conseil communal du 10. décembre 2024

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

1. **Sur demande du parti socialiste, le point supplémentaire suivant a été ajouté à l'ordre du jour :**  
**Place du Marché : Plan de réaménagement et concept de circulation**

La conseillère Tess Burton (LSAP) souligne l'importance d'impliquer pleinement les citoyens et les commerçants dans le processus de prise de décision. Elle rappelle que la conception de la Place du Marché est en projet depuis un certain temps et qu'elle passera bientôt à sa troisième phase. Elle note que de nombreux citoyens s'inquiètent de l'aménagement prévu d'une zone sans voitures sur la Place du Marché, notamment en ce qui concerne les impacts sur l'accessibilité et la disponibilité des places de stationnement. Le parti socialiste demande que toutes les personnes concernées soient pleinement informées et consultées. La conseillère Tess Burton (LSAP) insiste particulièrement sur la situation des résidents qui ne sont pas en possession de garages, et qui dépendent des places de stationnement publiques, ainsi que sur celle des commerçants de la zone piétonne et de la Place du Marché, dont les intérêts doivent également être pris en compte. La Place du Marché est un élément central de Grevenmacher, et le parti socialiste plaide pour que les changements prévus soient mis en œuvre avec prudence, afin de trouver un équilibre entre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et les besoins pratiques des citoyens. Le parti socialiste propose de calmer la circulation sur la Place du Marché par des mesures telles que l'instauration d'un sens unique, tout en permettant aux résidents de continuer à s'y garer le soir. Le parti se prononce en faveur d'un aménagement plus attractif de cet espace, au profit du commerce et de la vie communautaire. Enfin, la conseillère Tess Burton (LSAP) déclare que le parti socialiste souhaite transmettre ces préoccupations et propositions au collège échevinal pour qu'elles soient prises en compte dans les planifications futures.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) rappelle que l'élaboration des plans a eu lieu jusqu'à présent dans le cadre d'un processus participatif. Elle souligne que le projet d'aménagement d'une Place du Marché sans voitures a déjà été débattu lors de deux ateliers publics, où les citoyens et commerçants ont été invités à apporter leurs idées. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) exprime son étonnement face au fait que ni les représentants du parti socialiste, ni plus de commerçants n'aient participé à ces ateliers. Elle précise également que la planification de la circulation a été présentée et discutée lors d'une séance de travail du conseil communal, prenant en compte les remarques de l'exploitant du supermarché local ainsi que celles de la présidente de l'union commerciale de Grevenmacher. Cependant, le concept n'est pas encore finalisé, et certains ajustements restent possibles. Elle remarque en outre que le groupe LSAP ne s'est prononcé en faveur d'aucune des variantes proposées lors des discussions.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) met en avant le fait que Grevenmacher bénéficie d'une infrastructure exceptionnellement bien développée. Aucune autre ville de taille comparable ne dispose de deux parkings souterrains où des places sont réservées aux particuliers et aux commerçants. En outre, ces dernières années, de nombreuses nouvelles zones de stationnement ont été créées ou modernisées. L'introduction du système de stationnement flexible avec la vignette GRE a apporté des avantages supplémentaires aux citoyens et a été très bien accueillie. Elle critique également le fait que le groupe LSAP n'ait pas soutenu des projets importants récemment, tels que le centre culturel et le parking

souterrain y associé. Au lieu de contribuer de manière constructive, le parti socialiste s'est souvent contenté de formuler des critiques. Concernant le projet de la Place du Marché, elle réaffirme que l'objectif d'un aménagement sans voitures reste une priorité. Des réflexions sont en cours sur d'éventuels concepts de circulation et sur la manière d'assurer aux citoyens le meilleur accès possible aux commerces.

La conseillère Tess Burton (LSAP) ajoute que le groupe LSAP ne s'est prononcé en faveur d'aucune variante proposée, car aucune d'entre elles ne reflétait la vision du groupe. Le conseiller Patrick Frieden (DP) intervient également dans le débat et fait référence à la séance de travail au cours de laquelle les différentes variantes ont été présentées. Il explique que le groupe DP aurait pu accepter une version modifiée de la variante 3, notamment si l'entrée et la sortie du parking "Réngmauer" avaient été échangées. Cependant, des informations ultérieures indiquant que le supermarché pourrait subir une perte de chiffre d'affaires allant jusqu'à 30 % à cause des changements, ainsi que le manque de prise en compte des besoins des personnes âgées, ont suscité des préoccupations. Le conseiller Patrick Frieden (DP) propose de restructurer l'accès au parking "Réngmauer" afin de créer une zone de rencontre avec une règle de sens unique. Cette mesure permettrait de rediriger le flux de circulation et de réduire la pression exercée sur la Place du Marché. Le conseiller Patrick Frieden (DP) remet à la bourgmestre Monique Hermes (CSV), au nom du groupe DP (Claude Wagner, Patrick Frieden, Claire Sertznig), des esquisses illustrant les propositions du groupe DP pour l'aménagement de la Place du Marché. Il propose que ces idées soient examinées lors d'une prochaine séance de travail. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) assure que les idées soulevées seront examinées à nouveau en interne.

## **2. Décision de principe concernant l'aménagement d'un cimetière forestier**

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que l'idée de créer un cimetière forestier est discutée depuis un certain temps et souligne la nécessité de prendre désormais une décision de principe. Une telle décision permettrait au préposé forestier Philippe Fisch de trouver un emplacement approprié et d'élaborer des propositions concrètes. Le conseiller Marc Ury (CSV) soulève la question de savoir si le projet de rénovation de la zone de loisirs dans le secteur "op Fooscht" est compatible avec un emplacement tel qu'un cimetière forestier. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que le collège échevinal a déjà examiné à plusieurs reprises cette question, à savoir si des activités comme le parc de loisirs et le cimetière forestier devraient être séparées spatialement afin d'éviter tout conflit. La conseillère Tess Burton (LSAP) demande pourquoi l'idée d'un cimetière dans les vignobles n'est pas davantage explorée, cette idée ayant initialement été proposée par l'ancien bourgmestre Léon Gloden. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique toutefois que la réalisation d'un tel projet poserait d'importants défis. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) propose d'inviter le préposé forestier Philippe Fisch à une des prochaines séances du conseil communal afin de permettre une discussion détaillée lors d'une séance de travail ultérieure.

Accepté à l'unanimité.

## **3. Hospice civil :**

### **a) Approbation du compte 2023**

Accepté à l'unanimité.

### **b) Approbation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025**

Accepté à l'unanimité.

c) Remplacement d'un mandat au sein de la commission administrative

Accepté à l'unanimité.

**4. CIGR – Plan d'Action Local 2025.**

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) évoque les activités et le budget du CIGR.

Pour l'année 2025, la participation communale s'élèvera à 406.958,00.-€.

Accepté à l'unanimité.

**5. Subsides divers :**

- a) Fondation Cancer : 50€
- b) Dignity asbl: 50€
- c) Rhäifränsch: 400€

Acceptés à l'unanimité.

**6. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire**

Accepté à l'unanimité.

**7. Concessions cimetière**

Acceptées à l'unanimité.

**8. Présentation Budget rectifié 2024 et Budget initial 2025.**

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) donne des explications :

Avec la fin de l'année 2024, la discussion sur le budget prend également une place centrale à Grevenmacher – à la fois en tant que rétrospective de l'année écoulée et avec des plans et chiffres concrets pour l'année à venir.

Il n'y a pas si longtemps, les discours budgétaires étaient encore fortement marqués par les impacts de la pandémie de Covid-19. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se dit soulagée que ce chapitre soit en grande partie clos. Mais un regard sur le monde montre rapidement que la vie en rose n'existe pas partout. Si les conséquences économiques de la guerre en Ukraine se sont quelque peu apaisées, les souffrances humaines restent omniprésentes.

La situation au Moyen-Orient, en particulier dans la bande de Gaza, est tout aussi préoccupante. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne également que l'Afrique est marquée par de nombreux conflits et guerres et conflits dont les enfants sont le plus souvent victimes.

« En regardant la carte mondiale des conflits, j'ai recensé plus de 20 guerres accompagnées d'analyses en éducation à la paix. » La situation en Syrie reste particulièrement d'actualité en ce moment.

En outre, elle met en lumière les répercussions du « scandale Caritas », qui a placé de nombreuses organisations non gouvernementales dans une position délicate. Le manque de dons met en danger des projets d'aide humanitaire vitaux. Et aux Etats-Unis, Donald Trump s'apprête à reprendre les rênes du pouvoir.

Malgré ces évolutions mondiales difficiles, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) souhaite adopter une perspective optimiste et continuer à travailler avec motivation. Elle remercie expressément tous les employés de la Ville de Grevenmacher, dont l'engagement constitue la base du succès.

Grâce à une politique financière solide, la commune a pu, en 2024, investir de manière raisonnable et faire avancer des projets importants. L'administration communale s'est constamment alignée sur les directives du gouvernement et a travaillé avec détermination à la réalisation des objectifs définis dans la déclaration du collège échevinal du 25 juillet 2023.

Ci-après un aperçu des mesures prioritaires, dont certaines ont déjà été mises en œuvre avec succès :

- Achèvement du nouveau centre culturel avec la gare routière et le parking souterrain : Les travaux sont presque terminés.
- Rénovation du parking "Schweinsmoart" : Ce projet a été réalisé avec succès.
- Extension et réaménagement de l'école fondamentale et de la Maison relais : Le plan directeur est finalisé, le concours d'architecte est terminé, et l'élaboration de propositions concrètes est en cours.
- Réaménagement de la Place du Marché : Après une analyse de la circulation, des possibilités d'aménagement ont été présentées. Cependant, une décision finale reste à prendre.
- Troisième phase de la promenade de la Moselle : La réalisation est prévue pour 2025.
- Projet d'un nouvel atelier communal : L'approbation orale du ministère de l'Environnement a été obtenue, mais d'autres étapes restent nécessaires.
- Création de logements : Le PAP "Pietert" progresse bien, et des avancées sont également en cours pour le PAP "op Flohr".
- Soutien aux cabinets médicaux avec service de garde le week-end : Un projet complexe qui ne dépend pas uniquement de la commune.

De nombreux projets ont déjà été achevés, tandis que d'autres sont en cours de planification ou de réalisation. Ainsi : „Mission in progress“.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique d'autres points importants qui ont été réalisés ou sont en cours de mise en œuvre :

- Exploitation du nouveau centre culturel.
- Simplification des zones de stationnement.
- Révision du PAG.
- Extension de l'administration communale.
- Soutien aux commerces locaux et aux pop-up stores.
- Continuation des programmes de soutien aux investissements dans les énergies renouvelables.
- Réduction des déchets grâce à un nouveau règlement tarifaire.
- Réduction de la pollution lumineuse.
- Installation de points d'eau potable.

- Un trottoir ainsi que réaménagement du parking „op Flohr“.
- Systèmes d'informations numériques.
- Funpark „op Fooscht“.
- Modernisation de l'infrastructure de la piscine.
- Amélioration de la qualité sonore du système audio dans la zone piétonne.
- Projet des sources de Geyershof.
- Acquisition de terrains supplémentaires.
- Concepts d'habitat innovants.
- Nouveau règlement de construction.
- Renouvellement de chemins ruraux.
- Apaisement et sécurité du trafic.
- Modernisation de la „Rue Victor Prost“.
- Projets complexes comme la „Rue de Wecker“ et la „Rue Syr“.
- Aménagements des cimetières.
- Création d'un cimetière forestier ou d'un cimetière dans les vignobles.
- Passage piéton accessible dans la „Rue de Münschecker“/ „Rue de Manternach“.
- Toit flexible en voile pour le „Kulturhuef“.
- Recrutement d'un coordinateur sportif.

Le budget est avant tout un document chiffré. Par conséquent, les idées ou projets qui n'entraînent pas de coûts directs pour la commune n'y figurent pas. L'engagement quotidien de nombreuses personnes – notamment celui du collège échevinal – ne peut pas être reflété dans ces chiffres. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) exprime ses remerciements particuliers à l'échevin Marc Krier, à l'échevine Liane Felten, ainsi qu'aux membres du conseil communal Mme Martine Cognioul-Loos, Mme Carine Sauer et M. Marc Ury. Elle souligne leur dévouement inlassable, que ce soit dans les syndicats ou les commissions dans lesquels ils représentent la commune.

Elle remercie également les membres du conseil communal M. Claude Wagner, M. Patrick Frieden, Mme Claire Sertznig, Mme Tess Burton et M. Metty Scholtes pour leur collaboration correcte et constructive. Elle se réjouit tout particulièrement que "le même Kleeschen" ait, cette année encore, trouvé son chemin vers Grevenmacher – un espoir partagé qui s'est avéré payant. Elle salue également l'introduction du groupe WhatsApp «Collège échevinal et conseil communal de Grevenmacher», une initiative de M. Claude Wagner mise en œuvre avec succès par Mme Martine Cognioul-Loos. Ce groupe constitue un moyen simple et efficace pour partager rapidement des informations. Pour conclure, elle cite le précédent bourgmestre, M. Léon Gloden : « La plupart du temps, nous sommes sur la même longueur d'onde, sauf quand il s'agit des chiffres. » Tous les membres du conseil communal entretiennent des relations respectueuses entre eux, un comportement qui fait souvent défaut dans la société actuelle. Ce respect mutuel est non seulement un signe positif, mais il facilite considérablement le travail commun dans l'intérêt de la Ville de Grevenmacher et de ses citoyens.

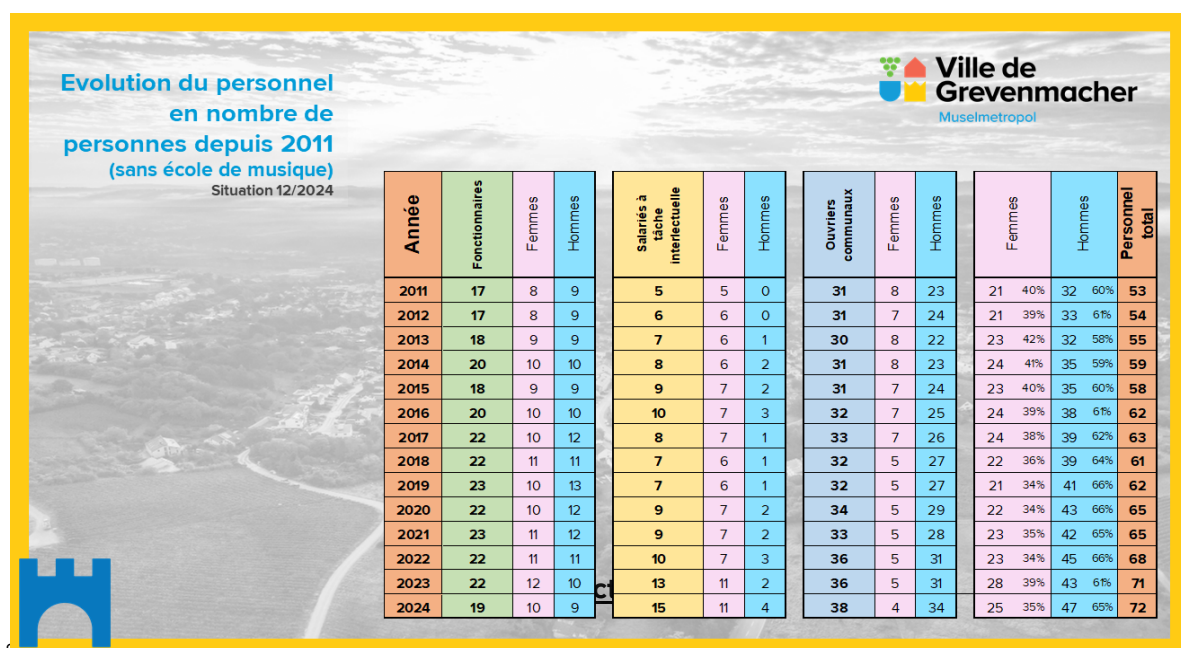
Les graphiques suivants illustrent l'évolution du nombre d'habitants et du personnel.

Nombre d'habitants au 01.01.2024: 5185, au 03.12.2024: 5230 (86 nationalités différentes).

Le nombre d'habitants a augmenté de 45 personnes (+0,86%).



Le nombre de membres du personnel est passé de 71 en 2023 à 72 en 2024.



Recettes ordinaires :

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Budget initial 2024 (approuvé) | 31.301.971.-€        |
| Budget rectifié 2024           | 35.251.933.-€        |
| Δ BR 2024 vs BI 2024           | +3.949.962.-€ (+13%) |

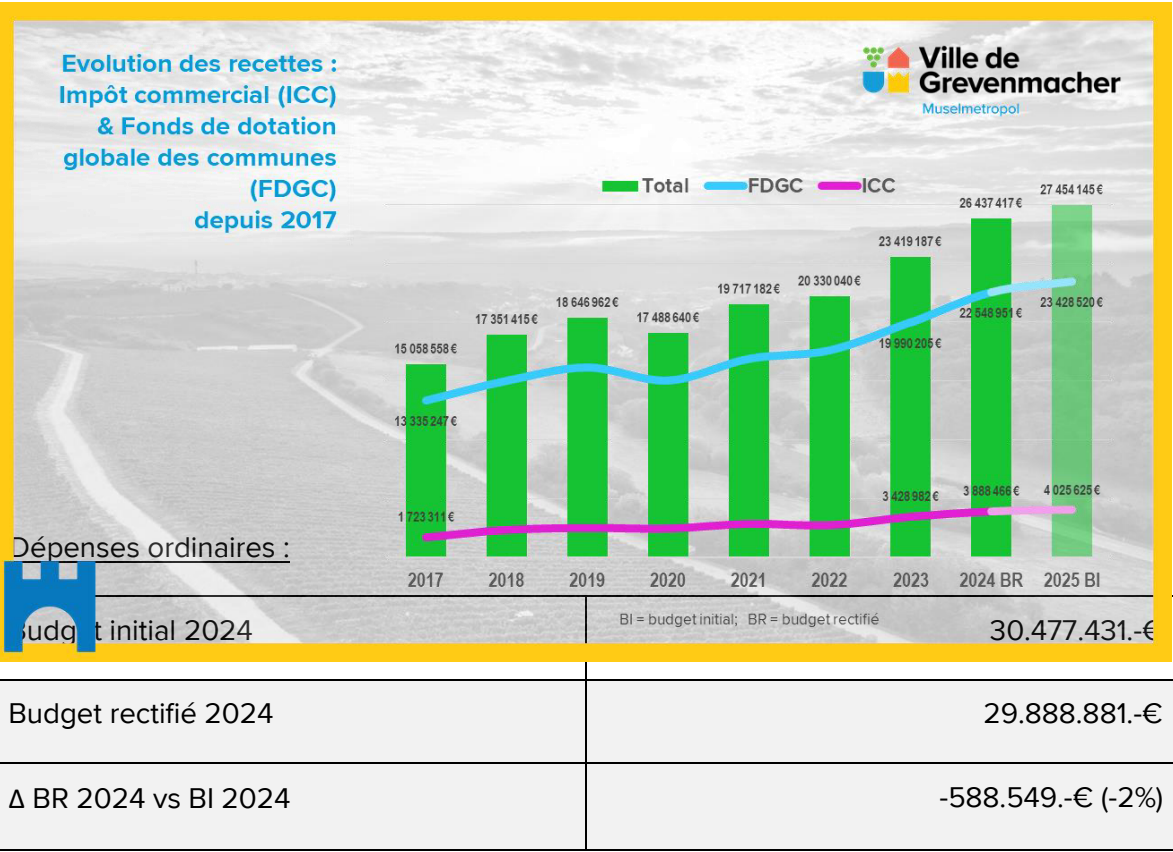
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) signale que les recettes ordinaires affichent une évolution exceptionnellement positive, notamment grâce à une augmentation inattendue et substantielle du FDGC (Fonds de dotation globale des communes) et de l'ICC (Impôt commercial communal). Cette évolution a été rendue possible en grande partie grâce au soutien du ministre de l'Intérieur, M. Léon Gloden, qui en est chaleureusement remercié.

**ICC (Impôt commercial) :**

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| Budget initial 2024  | 2.832.232.-€          |
| Budget rectifié 2024 | 3.888.465.-€          |
| Δ BR 2024 vs BI 2024 | +1.056.233,61€ (+37%) |

**FDGC (Fonds de dotation global des communes):**

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Budget initial 2024  | 20.256.289.-€        |
| Budget rectifié 2024 | 22.548.951.-€        |
| Δ BR 2024 vs BI 2024 | +2.292.661.-€ (+11%) |



La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne que des économies sont réalisées chaque année au niveau des dépenses ordinaires. Cette année, elles s'élèvent à 588.549.-€ (= -2%).

Elle met en avant que, dans le budget ordinaire, les recettes augmentent plus rapidement que les dépenses, ce qui constitue une base financière saine pour continuer à investir de manière responsable dans l'intérêt de la ville et de ses habitants.

Elle note que les économies d'énergie restent un sujet crucial et rappelle que la Ville de Grevenmacher a été l'une des premières communes à agir dans ce domaine :

- La fermeture de la piscine a été effectuée début septembre.
- L'éclairage des bâtiments publics et des monuments a continué d'être éteint à partir de 22h00.
- L'arrêt des projecteurs décoratifs au sol.
- La transition vers des éclairages publics LED économes en énergie a été poursuivie de manière rigoureuse.
- La luminosité de l'éclairage nocturne dans plusieurs rues a été réduite de 60%.
- L'optimisation des systèmes de chauffage dans les bâtiments publics.

°Recettes extraordinaires:

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Budget initial 2024  | 24.235.120.-€        |
| Budget rectifié 2024 | 16.012.779.-€        |
| Δ BR 2024 vs BI 2024 | -8.222.340.-€ (-34%) |

°Dépenses extraordinaires :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Budget initial 2024  | 32.435.300.-€        |
| Budget rectifié 2024 | 28.144.164.-€        |
| Δ BR 2024 vs BI 2024 | -4.291.135.-€ (-13%) |

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Résultat extraordinaire BR 2024 | -12.131.384.-€ |
|---------------------------------|----------------|

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe que, grâce à une gestion responsable du budget communal, la totalité de l'enveloppe de crédit initialement prévue n'a pas été utilisée. Sur les 21,5 millions d'euros d'emprunts prévues pour l'exercice 2024, seulement 10 millions d'euros ont été contractés jusqu'à présent. L'enveloppe de crédit dans le budget rectifié 2024 a donc été réduite à 15 millions d'euros, soit 6,5 millions d'euros de moins que prévu initialement.

Elle rappelle qu'en 2023 également, sur le prêt initialement prévu de 19.650.000€, seulement 6 millions d'euros ont finalement été nécessaires.

En renonçant à l'utilisation complète du crédit prévu, la charge financière est nettement inférieure à ce qui était prévu dans le budget initial 2024 :

- Économies sur les intérêts : 720.392.-€ ( -42%)
- Réduction du remboursement du capital : 266.872.-€ (-12%)
- Économies totales : 987.265.-€ (-25%)

### **Conclusion concernant le budget rectifié 2024**

#### **Boni ordinaire 2024 :**

|                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| Initial 2024                | 824.539.-€                   |
| Rectifié 2024               | 5.363.052.-€                 |
| <b>Δ BR 2024 vs BI 2024</b> | <b>+4.538.512.-€ (+550%)</b> |

#### **Résultat final du budget rectifié 2024 :**

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| Résultat ordinaire            | 5.363.052.-€         |
| Résultat extraordinaire       | -12.131.384.-€       |
| Report Boni 2023              | 10.198.847.-€        |
| <b>Résultat final BR 2024</b> | <b>+3.430.515.-€</b> |

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) note que la Ville de Grevenmacher affiche un résultat net positif de +3.430.515.-€, confirmant sa solide situation financière.

En 2024, les projets et investissements suivants ont été réalisés :

- Achèvement et mise en service du nouveau centre culturel Machera avec une gare routière et parking souterrain.
- Réaménagement du „Schweinsmoart“.
- Installation d'une centrale photovoltaïque sur le nouveau centre culturel Machera.
- Rénovation du deuxième bâtiment de l'administration communale (Maison numéro 3, Place du Marché).
- Renouvellement de la membrane du bassin non-nageur de la piscine.

- Acquisition de nouveaux véhicules, notamment un Goupil G4 (54 300€, en remplacement du Piaggio) et un minibus pour la Maison Relais (30 000€).
- Poursuite de la transition vers l'éclairage public à LED à faible consommation d'énergie.
- Réaménagement de la „rue Victor Prost“, y compris le parking associé.

#### Développement dans le domaine de l'éducation :

L'équipement en informatique de l'école fondamentale est particulièrement remarquable. Grâce à de nouveaux iPads et un encadrement adapté, l'école est technologiquement très bien préparée. Ces investissements seront poursuivis à l'avenir. Pour l'école de musique, l'acquisition de matériel informatique supplémentaire est également prévue.

#### Situation des parkings :

La métropole de la Moselle n'a à l'heure actuelle pas de problème de stationnement, et n'en aura pas à l'avenir. Les taux d'occupation des parkings publics, notamment celui du Parking souterrain « Réngmauer », le confirment. En 2024, 25 places de stationnement dans ce parking ont été louées à des résidents du centre-ville.

Un nouvel ajout est le parking « Centre » avec 128 places, où une gestion similaire à celle du parking « Réngmauer » sera appliquée.

#### Événements culturels :

Les manifestations telles que la Foire aux Vins, le Maacher Oart, le festival de musique de Grevenmacher, la Fête nationale avec son programme varié, la Fête du Raisin et du Vin, le défilé de mode, le Festival des Nations, ainsi qu'une exposition sur le thème des 60 ans de la canalisation de la Moselle, sans oublier les vernissages et lectures, méritent d'être retenues.

À cela s'ajoutent les nombreuses manifestations organisées dans le nouveau centre culturel Machera, qui ont déjà eu lieu où sont encore prévues.

#### Jeunesse et enfants :

La ville bénéficie d'une commission des jeunes engagée et dynamique. Une initiative marquante de cette commission, très appréciée, a été le public viewing lors du championnat d'Europe de football.

Pour 2025, la mise en place de la carte loisirs de Grevenmacher est prévue, une initiative également portée par la commission des jeunes.

Une autre mesure consiste en l'installation d'un « whiteboard » pour enfants à côté de l'église, un projet entrepris par la commission du vivre-ensemble interculturel.

#### Approvisionnement en eau :

Un projet de longue date touche bientôt à sa fin : les sources de Geyershof seront prochainement raccordées.

### **Budget initial 2025**

#### ° Recettes ordinaires :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Budget rectifié 2024 | 35.251.933.-€     |
| Budget initial 2025  | 36.140.171.-€     |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +888.237.-€ (+3%) |

#### Recettes principales :

- ICC :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Budget rectifié 2024 | 3.888.465.-€      |
| Budget initial 2025  | 4.025.624.-€      |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +137.159.-€ (+4%) |

➔ Nous enregistrons ici une augmentation de 4%.

- FDCG :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Budget rectifié 2024 | 22.548.951.-€     |
| Budget initial 2025  | 23.428.520.-€     |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +879.569.-€ (+4%) |

➔ Dans ce cas également, la croissance est de 4%.

#### ° Dépenses ordinaires :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Budget rectifié 2024 | 29.888.881.-€       |
| Budget initial 2025  | 31.837.846.-€       |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +1.948.965.-€ (+7%) |

## Explications concernant les dépenses ordinaires :

### a) Budget relatif au personnel

|                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| Budget initial 2024         | 11.342.633.-€        |
| Budget rectifié 2024        | 10.940.504.--€       |
| $\Delta$ BI 2024 vs BR 2024 | -402.128.-€ (-4%)    |
| Budget initial 2025         | 12.054.620.--€       |
| $\Delta$ BI 2025 vs BR 2024 | +1.114.115.-€ (+10%) |

- **Mesures réalisées en 2024 :**

- Quatre enseignants de l'école régionale de musique ont changé de statut, passant d'employés à fonctionnaires communaux au 1er octobre 2024. Cela a impliqué des coefficients de points plus élevés ainsi que leur intégration au régime de pension des fonctionnaires.

- 

- Nouvelles embauches :

- Technicien de scène (carrière MC)
- Concierge pour le centre culturel (carrière MC)
- „Homme à tout faire » (carrière MB)
- Employé communal (100%, B1)
- Ingénieur (100%, A2)

- **Mesures inattendues réalisées en 2024 :**

- Recrutement d'un employé au service technique à partir d'octobre 2024 (remplacement d'une employée en congé parental).
- Embauche de caissiers/caissières pour le centre culturel, en remplacement des étudiants occasionnels initialement prévus.
- Recrutement temporaire d'un ouvrier pour le service des espaces verts, avec possibilité d'en engagement définitif après le départ à la retraite d'un employé en 2025.
- Paiement des comptes épargne-temps (CET) aux employés ayant quitté l'administration communale.
- Reclassement des enseignants de l'école régionale de musique : les cinq enseignants ayant travaillé en service provisoire entre 2022 et 2024 ont bénéficié d'un reclassement et de la mise en place de leur carrière.
- Provision de fonds pour d'éventuelles promotions pour les employés occupant des postes à responsabilité.

- **Mesures non réalisées en 2024 :**

- Recrutement d'un juriste (A1)
- Recrutement d'un coordinateur sportif (A2)
- Recrutement d'un rédacteur (50%, B1) en collaboration avec le SIAEG.

- **Mesures planifiées pour 2025 :**

|              |                                            |           |
|--------------|--------------------------------------------|-----------|
| Janvier 2025 | Ressources humaines C1 ou B1               | 86 770 €  |
| Janvier 2025 | Expéditionnaire administratif C1 (Luis)    | 71 473 €  |
| Janvier 2025 | Ingénieur A2 (dû au départ d'un employé)   | 124 913 € |
| Février 2025 | Maître-nageur – ME                         | 63 449 €  |
| Mai 2025     | Employé en charge de la communication - A2 | 78 718 €  |
| Mai 2025     | Employé communal D1                        | 69 763 €  |
| Octobre 2025 | Chargé technique B1                        | 21 815 €  |

Une adaptation à la tranche indiciaire est prévue au cours du premier trimestre 2025.

- b) En 2025, les coûts financiers augmenteront en raison de l'endettement nouvellement contracté. On estime toutefois que les taux d'intérêt devraient continuer à diminuer, compte tenu de leur tendance actuelle.

- **Intérêts sur emprunts :**

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Budget rectifié 2024 | 975.750.-€         |
| Budget initial 2025  | 1.198.472.-€       |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +222.722.-€ (+23%) |

- **Annuités des emprunts :**

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Budget rectifié 2024 | 2.009.500.-€       |
| Budget initial 2025  | 2.674.263.-€       |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +664.763.-€ (+33%) |

- c) Autres dépenses ordinaires :

- **CGDIS :**

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Budget rectifié 2024 | 307.087.-€ |
|----------------------|------------|

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Budget initial 2025  | 86.209.-€          |
| Δ IH 2025 vs AH 2024 | -220.877.-€ (-72%) |

Ces dépenses diminueront sensiblement en 2025, ce qui constituera un allègement notable des finances communales.

- **Fonds de l'emploi :**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Budget rectifié 2024 | 802.770.-€       |
| Budget initial 2025  | 830.937.-€       |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +28.167.-€ (+4%) |

Les contributions au fonds de l'emploi montrent une augmentation modérée pour 2025, tandis qu'une réduction à moyen terme est envisagée par le ministère des Affaires intérieures.

- **SIDERE**

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Budget rectifié 2024 | 1.003.500.-€   |
| Budget initial 2025  | 1.075.500.-€   |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +72.000€ (+7%) |

- **SIDEST**

|                      |                                                                                                                           |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget rectifié 2024 | Dépenses 2024 : 1.025.953.-€<br>Oubli facture budget 2023 2023 : 495.179.-<br>€<br>Total BR 2024 (arrondi) : 1.522.000.-€ |
| Budget initial 2025  | 995.000.-€                                                                                                                |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | -527.000.-€ (-35%)                                                                                                        |

- **OFFICE SOCIAL**

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Budget rectifié 2024 | 240.500.-€        |
| Budget initial 2025  | 282.000.-€        |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +41.500.-€ (+17%) |

- **CIGR**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Budget rectifié 2024 | 377.347.-€       |
| Budget initial 2025  | 407.000.-€       |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +29.652.-€ (+8%) |

- **Maison relais**

|                                                            |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget rectifié 2024                                       | Avance 2024 : 804.250.-€<br>Avance 2023 : 555.000.-€<br>Total BR 2024 : 1.359.250.-€ |
| Budget initial 2025<br>→ Avance 2025 (+28% vs Avance 2024) | 1.033.000.-€                                                                         |
| Δ BI 2025 vs BR 2024                                       | -326.250.-€ (-24%)                                                                   |

- **Centre culturel – Financement des évènements**

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Budget rectifié 2024 | 130.000.-€          |
| Budget initial 2025  | 560.000.-€          |
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | +430.000.-€ (+331%) |

➔ Variations des principales dépenses ordinaires en résumé :

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| a) Frais de personnel : | +1.114.115.-€        |
| b) Frais financiers :   | +887.485.-€          |
| c) Autres :             | -472.807.-€          |
| <b>Total :</b>          | <b>+1.528.794.-€</b> |

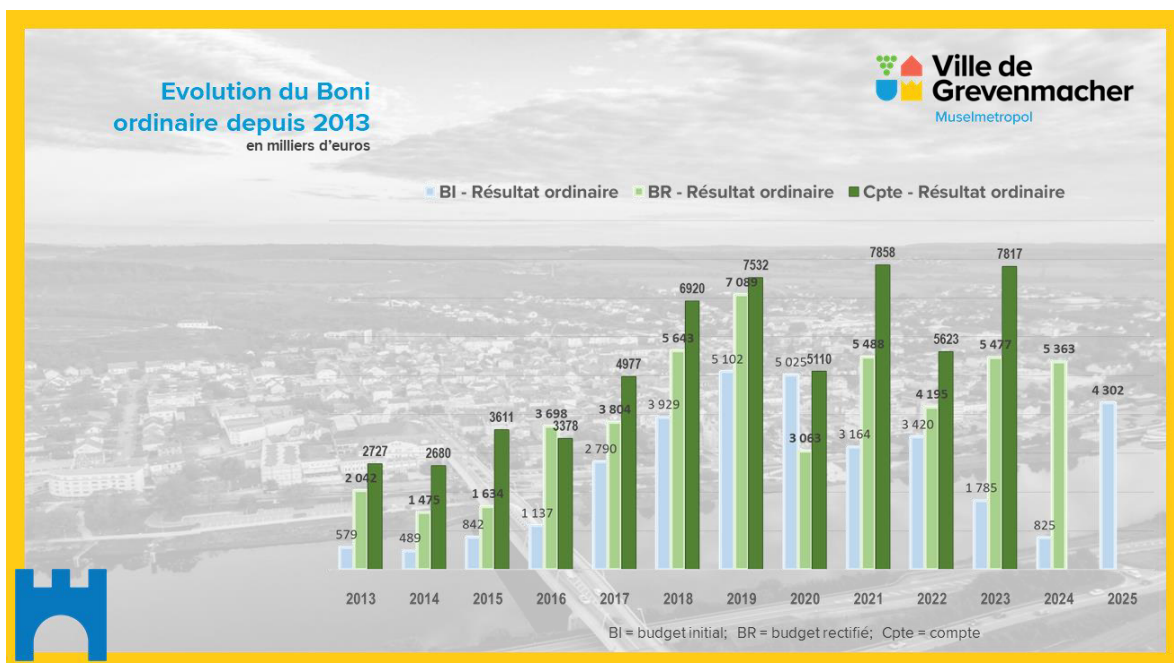
- d) La Ville de Grevenmacher prévoit une augmentation des coûts d'électricité l'année prochaine, en raison de la suppression du plafonnement des prix de l'énergie. Une hausse d'environ 10% (soit 44 000€) est attendue pour 2025.

Cependant, la commune reste déterminée à poursuivre ses efforts de réduction de la consommation électrique. Un exemple notable est le remplacement continu de l'éclairage public par des technologies LED à haute efficacité énergétique.

° Résultat ordinaire :

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Recettes ordinaires 2025   | 36.140.171.-€ |
| Dépenses ordinaires 2025   | 31.837.846.-€ |
| Résultat ordinaire BI 2025 | +4.302.324.-€ |

Il est prévu de clôturer l'année 2025, dans un contexte macroéconomique toujours complexe, avec un boni ordinaire de 4.302.324.-€.



\*Montant simulé sur la base de données historiques.

° Recettes extraordinaires :

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Budget rectifié 2024 | 16.012.779.-€ |
| Budget initial 2025  | 14.834.208.-€ |

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Δ BI 2025 vs BR 2024 | -1.178.571.-€ (-7%) |
|----------------------|---------------------|

Les communes recevront prochainement une recette extraordinaire dans le cadre de la dissolution du « Fonds de péréquation ». Pour la Ville de Grevenmacher, cela représente une recette supplémentaire d'environ 163.000€.

° Dépenses extraordinaires :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Budget rectifié 2024 | 28.144.164.-€        |
| Budget initial 2025  | 21.861.801.-€        |
| Δ BR 2024 vs BI 2025 | -6.282.363.-€ (-22%) |

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| Résultat extraordinaire BI 2025 | -7.027.592.-€ |
|---------------------------------|---------------|

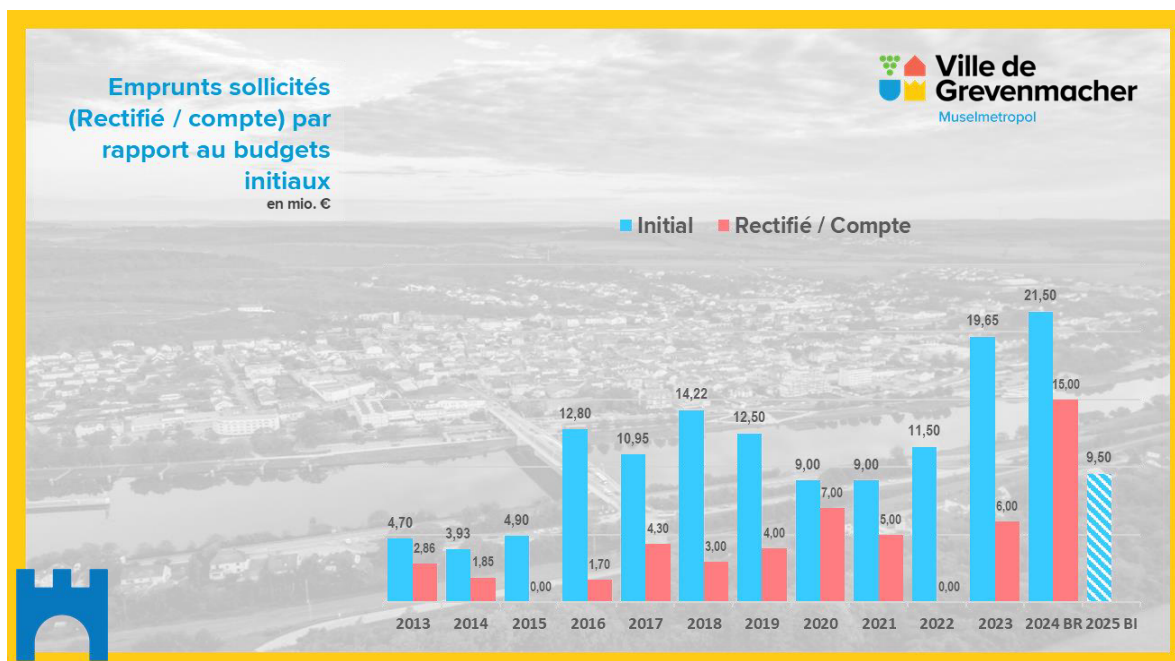
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que les travaux du nouveau centre culturel, du « Schweinsmoart » et de la gare routière ont été achevés cette année. Cela entraînera une diminution des dépenses extraordinaires l'année prochaine.

- **Nouvel emprunt 2024** → 15.000.000€
- **Nouvel emprunt 2025** → 9.500.000€
- **Total 2024+2025** → 24.500.000€
- **PPF 2024+2025** → 34.890.000€
-  → -10.390.000€



En comparaison avec le plan pluriannuel financier (PPF) initiale pour 2024 et 2025, qui prévoit 34.890.000.-€, la Ville de Grevenmacher aura besoin d'environ 10.390.000.-€ de moins que prévu.

Ceci est le résultat d'une gestion responsable et prévoyante des finances communales.



### Conclusion concernant le budget initial 2025

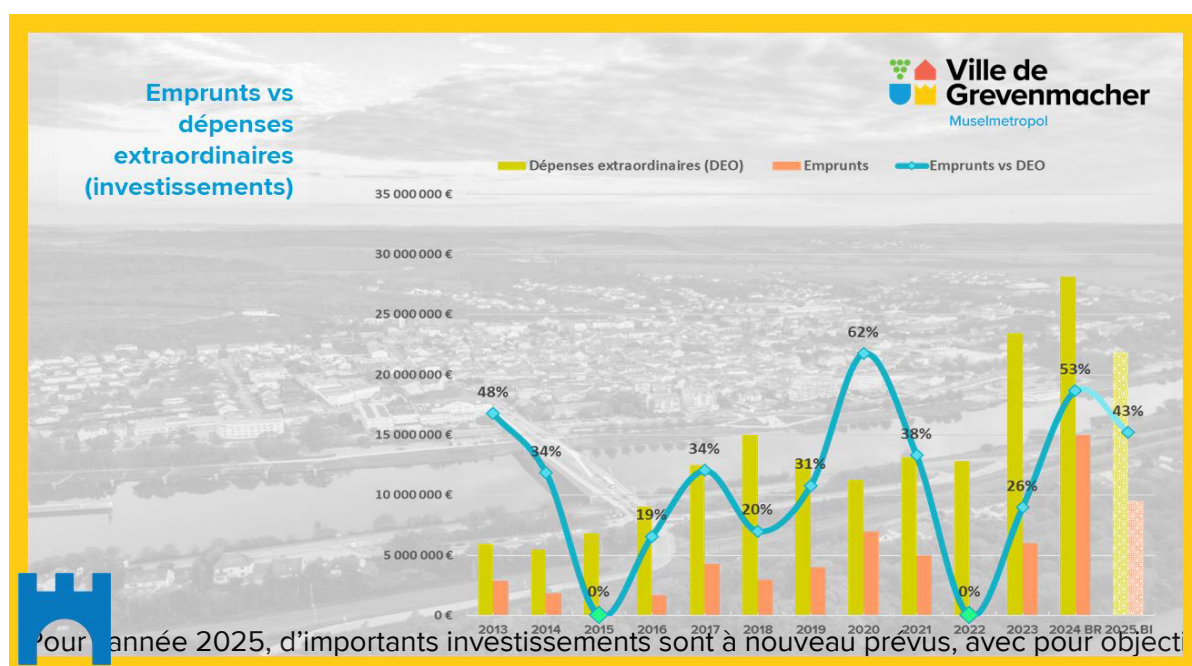
|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Résultat ordinaire            | 4.302.324.-€       |
| Résultat extraordinaire       | -7.027.592.-€      |
| Report boni 2024              | +3.430.515.-€      |
| <b>Résultat final BI 2025</b> | <b>+705.247.-€</b> |



Principaux projets et investissements pour 2025 (une sélection) :

- Digitalisation de l'administration communale.
- Planification d'un nouvel atelier communal.
- Chemins ruraux „Grueweréck“ et „Kinnebësch“.
- Installation d'un abri à l'arrêt de bus sur la N1 près du „Päiperleksgoart“.
- Acquisition de nouvelles propriétés, notamment pour développer les infrastructures scolaires, si des opportunités se présentent.
- Acquisition de terrains supplémentaires nécessaires.
- Travaux de maçonnerie au cimetière „Grueweréck“.
- Ascenseur pour accéder au columbarium du cimetière communal.
- Réaménagement de la "rue de Wecker".
- PAP Pietert – Poursuite des travaux sur le PAP „op Flohr“.

- Poursuite de la planification des structures scolaires élargies.
- Troisième phase de la promenade de la Moselle.
- Nouveaux véhicules : un nouveau tracteur pour le service forestier, un utilitaire pour le service des eaux et un utilitaire pour le service de la circulation.
- Amélioration du réseau électrique au camping.
- Finalisation de la planification de la « nouvelle » Place du Marché.
- Amélioration de l'éclairage des passages piétons et installation d'un passage supplémentaire dans la „rue de Münschecker“.
- Réaménagement de la „rue Syr“.
- Zone 30 autour de l'école fondamentale et au-delà.
- Aménagement d'un cimetière forestier.
- Restauration de la façade du „Kulturhuef“.
- Acquisition de 40 nouveaux iPads pour l'école fondamentale.
- Soutien au commerce de détail et aux Pop-Up Stores.
- Carte loisirs Grevenmacher.
- Réaménagement de la „rue de Trèves“.
- Soutien aux cabinets médicaux proposant un service d'urgence les week-ends.



Pour l'année 2025, d'importants investissements sont à nouveau prévus, avec pour objectif d'améliorer encore la qualité de vie des habitants de la ville de Grevenmacher. L'accent est mis sur une harmonie entre le travail, le logement, la culture et les loisirs. À souligner tout particulièrement est la finalisation du nouveau centre culturel Machera et le développement du nouveau quartier résidentiel « PAP Pietert ».

Un autre point central concerne l'extension des services communaux. La commune de Grevenmacher se positionne comme une entreprise de services moderne, capable de répondre aux tâches croissantes et au volume de travail en augmentation. Il est prévu de recruter un responsable de communication, tandis que d'autres postes, comme celui de juriste ou de coordinateur sportif, restent à l'étude.

Ce budget pour 2025 se présente comme à la fois optimiste et responsable sur le plan structurel. Il reflète une vision à long terme, du courage, et un engagement clair envers le bien-être de la Ville de Grevenmacher et de ses habitants.

Pour conclure, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) adresse ses remerciements particuliers à M. Ralph Wagner du service financier, à la secrétaire communale Mme Carine Majerus, à M. Yves Christen du service technique, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale, dont le travail a permis l'élaboration de ce document.

## **9. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours**

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) fait le point sur l'état actuel des travaux à la nouvelle gare routière. Elle informe qu'Arcelor Mittal a terminé les travaux de soudure, mais que le processus de peinture est retardé en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'entreprise Mabilux a déjà commencé à monter une partie de la façade en verre, mais le dernier jour de travail avant la période de congés collectifs sera ce mercredi. Les travaux reprendront le 13 janvier.

Selon le calendrier provisoire actuel, qui dépend fortement des conditions météorologiques, la gare routière pourrait être opérationnelle entre début et mi-février. Les installations sanitaires sont, quant à elles, déjà terminées.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) note que le projet prend considérablement du retard. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) le confirme et ajoute que la commune n'a malheureusement aucun contrôle sur ces retards.

## **10. Questions au collège échevinal.**

Conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il critique la publicité affichée sur le panneau numérique du centre culturel, qui présente parfois des événements déjà passés depuis longtemps. Il espère que ce problème sera mieux géré à l'avenir afin qu'il ne soit plus nécessaire de l'aborder en conseil communal.
- Il s'informe sur le contrat de restauration pour le centre culturel. Mme Carine Majerus, la secrétaire communale, explique qu'un contrat a été signé et que son approbation figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.
- Il critique également les uniformes portés par le personnel du prestataire de catering, estimant qu'il faudrait veiller à transmettre une image plus soignée.
- Enfin, il remarque que certains prix des boissons sont fixés à un niveau trop élevé.
- Il s'interroge sur la responsabilité du parking situé près de la station d'épuration. M. Yves Christen, du service technique, explique que cela relève de l'administration des Ponts & Chaussées.
- Il demande des informations sur le permis de construire de la Maison d'Osbourg. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise qu'aucun permis de construire n'a été délivré et qu'il devrait s'adresser aux responsables de l'époque pour plus d'informations.

Conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Il souligne que des excès de vitesse fréquents sont constatés dans plusieurs zones 30 à Grevenmacher, particulièrement à certaines heures. Il demande une intensification des contrôles.
- Il évoque à nouveau la problématique des camionnettes stationnées le soir et la nuit, demandant des avancées dans la recherche d'une solution. La bourgmestre Monique

Hermes (CSV) informe que deux contrôles nocturnes récents ont permis de délivrer environ 20 contraventions à chaque fois. Toutefois, une solution permanente n'a pas encore été trouvée. Le conseiller Patrick Frieden (DP) insiste sur le fait que cela reste un dilemme, tout en représentant un problème de sécurité.

- Il attire l'attention sur un risque de trébuchement près du Bistro Quai, où une petite marche est mal placée. Il propose de la marquer pour signaler ce danger et éviter des accidents.